Nations Unies A/56/508

Assemblée générale

Distr. générale
26 octobre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Point 35 de l'ordre du jour
Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies

Lettre datée du 25 octobre 2001, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Îles Salomon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale au titre du point 35 de l'ordre du jour.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Jeremiah **Manele**

01-60473 (F) 291001 291001

Annexe à la lettre datée du 25 octobre 2001, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Îles Salomon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note verbale datée du 25 octobre 2001, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Îles Salomon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Îles Salomon auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de lui transmettre ci-joint une lettre du Premier Ministre des Îles Salomon, M. Manasseh Sogavare, datée du 25 octobre 2001, qui prie le Secrétaire général d'envoyer des observateurs des Nations Unies pour surveiller les élections générales qui auront lieu aux Îles Salomon le 5 décembre 2001.

Cette demande témoigne de la volonté du Gouvernement d'assurer l'intégrité et la transparence absolue du processus électoral. Ces élections sont très importantes car leur succès aiderait le pays à avancer dans la voie de la paix après deux ans de conflits interethniques.

À cet égard, le Chargé d'affaires par intérim a également l'honneur de demander au Secrétaire général d'aider les Îles Salomon à faire en sorte que les élections générales se déroulent de façon régulière et dans l'ordre. Le Gouvernement des Îles Salomon serait reconnaissant à l'Organisation des Nations Unies d'envoyer, conformément à la pratique internationale établie, une mission d'évaluation des besoins qui examinerait, en liaison avec le Président de la Commission électorale, la nature, l'étendue et les paramètres d'une participation éventuelle de l'ONU au processus électoral.

Vu le temps limité dont il dispose, le Gouvernement serait très reconnaissant au Secrétaire général d'envoyer cette mission aussi tôt que possible.

Le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Îles Salomon auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général de l'Organisation les assurances de sa très haute considération.

Pièce jointe

Lettre datée du 25 octobre 2001, adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre des Îles Salomon

Les Îles Salomon tiendront des élections générales ordinaires le 5 décembre 2001.

La Commission électorale des Îles Salomon, qui est légalement mandatée pour organiser les élections ordinaires, est résolue à organiser ces élections de manière absolument transparente.

Pour atteindre cet objectif et assurer l'intégrité du processus électoral, il serait utile que des observateurs internationaux surveillent les élections.

Je souhaite, par conséquent, demander officiellement à l'Organisation des Nations Unies d'envoyer des observateurs pour les élections nationales de 2001 aux Îles Salomon.

Je tiens à vous remercier à l'avance pour toute aide que vous pourrez nous apporter.

Le Premier Ministre
(*Signé*) Manasseh **Sogavare**